

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT  
À MONSIEUR PASCAL LASTECOUCERES, CHEF DU SERVICE VOIRIE**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que Monsieur Pascal LASTECOUCERES exerce les fonctions de chef du service voirie,

Considérant la nécessité de donner délégation de signature à Monsieur Pascal LASTECOUCERES pour le bon fonctionnement du service dont il a la charge,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est donné délégation de signature à Monsieur Pascal LASTECOUCERES d'engager des dépenses relevant du service voirie dans la limite d'un montant inférieur à 200 € HT (deux cents euros).

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LASTECOUCERES, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans les mêmes conditions,

- par Monsieur Nicolas GUEUNET, directeur des services techniques
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas GUEUNET, par Monsieur Vincent ROUSSEL, Directeur du pôle finances, aménagement du territoire, services techniques et transition écologique,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent ROUSSEL, par Monsieur Pierre LACROIX, Directeur Général des Services,

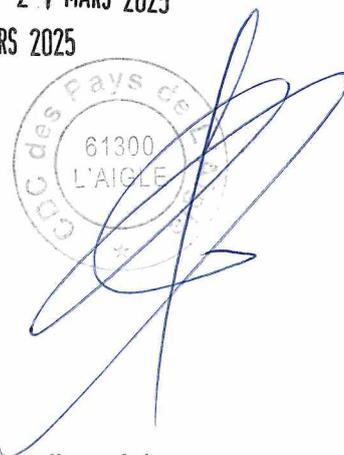
**Article 3 :** Le Président de la communauté de communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité
- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**FAIT À L'AIGLE, LE 17 MARS 2025**

Acte reçu en préfecture le **21 MARS 2025**  
Publié en ligne le **21 MARS 2025**  
Certifié exécutoire

**Le Président**  
**Jean SELLIER**



Délégataire  
Notifié à l'agent, le  
Pascal LASTECOURES

Délégataire en cas d'absence ou d'empêchement  
Notifié à l'agent, le  
Nicolas GUEUNET

Délégataire en cas d'absence ou d'empêchement  
Notifié à l'agent, le  
Vincent ROUSSEL

Délégataire en cas d'absence ou d'empêchement  
Notifié à l'agent, le  
Pierre LACROIX